

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-02

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 04 mars 2026**

Date de convocation : **25/02/2026 complétée le 02/03/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martie CARON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo; Philippe Carpentier; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Roger Parzybut, Bruno Lengrand ; Françoise Casier Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Cyrille Cleuet , Alain Soufflet; Xavier Ribaucourt ; Marie-Christine Goret* ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Céline Duberseuil ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Frédéric Auget ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPESENTES :

Valérie Boitel donne pouvoir à Michel Million ; Severine Putek à Benjamin Bizet ; Sebastien Rubigny à Jean-Marie Carré, ; Thierry Quentin à Jean-Marie Carré

**OBJET : Réalisation de travaux de renouvellement d'une conduite AEP –
Rue de la Chaussée à Guerbigny**

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences des syndicats ;

Vu les statuts du syndicat ;

Vu le programme de travaux de réfection de voirie engagé par le Conseil départemental concernant la rue de la Chaussée et la rue de la Cavée à Guerbigny, prévu pour le mois d'août 2026 ;

Considérant que la réalisation de ces travaux de voirie aura pour effet de restreindre significativement les possibilités d'intervention sur les réseaux enterrés pour une durée estimée à plusieurs années ;

Considérant l'existence, rue de la Chaussée, d'une conduite d'AEP, présentant un état de vétusté avancé ;

Considérant les incidents survenus sur cet ouvrage, notamment une fuite constatée en 2022 et une rupture intervenue en 2024, révélant sa fragilité structurelle ;

Considérant les contraintes techniques liées à la profondeur et à la nature de cette canalisation, rendant les interventions particulièrement complexes ;

Considérant les risques avérés d'une défaillance future de cet ouvrage, susceptibles d'entraîner des interventions en urgence, des atteintes à la continuité du service ainsi que des dégradations de la voirie récemment rénovée ;

Considérant l'intérêt technique et opérationnel d'une intervention anticipée, permettant de sécuriser durablement le réseau, de coordonner les travaux avec ceux du Département et de limiter les nuisances ultérieures ;

Considérant qu'il s'agit d'une mesure de gestion patrimoniale visant à assurer la pérennité des infrastructures du syndicat ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

De procéder au renouvellement de la conduite de transport située rue de la Chaussée à Guerbigny, préalablement aux travaux de réfection de voirie programmés par le Conseil départemental en 2026.

Article 2 :

D'approuver le principe d'une intervention coordonnée avec les travaux de voirie afin d'optimiser les conditions techniques de réalisation et de prévenir toute intervention ultérieure sur une chaussée rénovée.

Article 3 :

D'autoriser le Président à entreprendre l'ensemble des démarches administratives, techniques et réglementaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	82	Votants :	51
Présents :	47	Pour :	50
Absents :	31	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	01

Abstention : (Monsieur Alain Soufflet, représentant de la commune de Guerbigny)

Pour extrait conforme

Le Président, Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 06/03/2026 et transmission par voie dématérialisée le 06/03/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Délibération DCS 2026-02

